

Assurance vie : «Le taux moyen des fonds euros devrait atteindre 2,50% en 2023», selon Cyrille Chartier-Kastler

Le rendement moyen des supports à capital garanti de l'assurance vie a grimpé en 2022. Mais les épargnants n'ont pas tous profité de cette embellie, souligne le fondateur du cabinet Good Value for Money, Cyrille Chartier-Kastler. Et l'écart entre assureurs devrait encore se creuser cette année.

C'est, sur le papier, une très bonne nouvelle pour les détenteurs d'un contrat d'assurance vie. En 2022, le rendement moyen des fonds euros - le support à capital garanti - a grimpé, pour passer de 1,30% à 2%*, selon France Assureurs. Mais cette donnée est à prendre avec des pincettes, selon le fondateur du cabinet Good Value for Money, Cyrille Chartier-Kastler. Car comme le souligne cet acteur de référence du marché, l'assurance vie reste malgré tout beaucoup moins attrayante que les livrets d'épargne réglementée, Livret A et Livret de développement durable et solidaire (LDDS) en tête. Des produits dont le rendement net est passé à 3% le 1er février 2023. Surtout, Cyrille Chartier-Kastler pointe le fait que tous les fonds euros n'ont pas été à la fête en 2022. Car si certains assureurs ont dopé la performance de leurs contrats en piochant généreusement dans leurs réserves, tous n'en ont pas eu la possibilité. Résultat, pour l'expert, le marché se scinde en deux et certains épargnants risquent de déchanter en 2023.

>> Notre service - Testez notre comparateur d'assurances vie

Le rendement net moyen servi sur les fonds euros des contrats d'assurance vie a grimpé à 2% en 2022, selon France Assureurs. Confirmez-vous ces chiffres ?

Cyrille Chartier-Kastler : Pour l'année passée, nous ne sommes pas à ces niveaux de rémunération. Sur notre périmètre d'analyse, c'est-à-dire les fonds euros classiques - hors fonds euros immobiliers, dynamiques, infrastructures, à garantie partielle - des contrats d'assurance vie individuels, ce taux moyen atteint 1,75%. Ce rendement s'affiche donc en hausse de 0,57 point par rapport à 2021, lorsqu'il était de 1,18%. En reprenant le référentiel de France Assureurs (et donc en incluant l'ensemble des fonds euros du marché, NDLR), nous arrivons à une rémunération moyenne de 1,90% en 2022, contre 1,30% un an plus tôt.

Comment les performances des fonds euros immobiliers et dynamiques (composés pour une part significative d'actions et d'immobilier) ont-elles évolué ?

Les fonds euros dynamiques et à garantie partielle ont souffert en 2022. En raison de la baisse des marchés financiers (-9,5% pour le CAC 40 sur l'année écoulée, NDLR), leur rendement a reculé de 0,44 point en moyenne. Pour les fonds euros immobiliers, les taux sont remontés de 0,23 point. Du côté des fonds euros infrastructures, à savoir le seul Sécurité Infra Euro de Target + assuré par Oradéa Vie, la rémunération est passée de 2,10% à 2,50%, en hausse de 0,40 point. Enfin, pour les fonds eurocroissance, c'est un peu la catastrophe, puisqu'ils sont globalement en négatif, avec une performance moyenne de -3,22%.

Comment expliquer la remontée globale du rendement des fonds euros ?

Elle est très peu liée à la remontée des taux obligataires. Le marché étant en collecte négative sur les fonds euros, la capacité des assureurs à diluer à la hausse le rendement de la poche obligataire grâce à la remontée des taux sur les marchés d'obligations est très limitée. De plus, les marchés financiers en 2022 ont baissé. Je pense donc que la performance financière des actifs généraux (fonds euros, NDLR) a même diminué.



Si les taux servis ont augmenté, c'est parce qu'il le fallait, au regard de la remontée des taux obligataires et de la forte concurrence de l'épargne bancaire réglementée. Aujourd'hui, un Français qui a de l'épargne à placer la met d'abord sur son Livret A ou son Livret de développement durable et solidaire avant de penser au fonds euros de l'assurance vie. Ce qui est logique puisque le Livret A rapporte 3% net et le fonds euros 1,75%, avant prélèvements sociaux (17,2%).

Les assureurs se sont retrouvés dans l'obligation de remonter leurs taux. J'en veux pour preuve que ceux qui n'en avaient pas beaucoup sous le pied n'ont pas pu remonter leurs taux. Tous ceux qui avaient une faible provision pour participation aux bénéfices (PPB, réserves des assureurs, NDLR) ont été très contraints dans la remontée des taux servis. Cela a été le cas pour l'Afer (+0,31 point), Abeille Assurances (+0,30 point) et surtout Monceau Assurances (-0,15 point sur son contrat Dynavie).

Certains épargnants n'ont donc pas profité de la remontée des taux...

Ce que montre l'exercice 2022, c'est que le marché se scinde en deux, entre les assureurs qui peuvent remonter leurs taux et ceux qui ne le peuvent pas. Ce phénomène risque de s'accélérer en 2023. Cette année, ceux dont les taux ne sont pas beaucoup remontés - et ont décroché par rapport au marché - ne vont pas pouvoir collecter sur le marché et profiter de la remontée des taux obligataires en plaçant cette collecte sur des nouvelles obligations plus rentables.

Sur ce marché à deux vitesses, quelle va être selon vous l'évolution du taux moyen du fonds euros en 2023 ?

Une chose semble certaine : le fonds euros lancé cette année par AMPLI Mutuelle devrait prendre la première place du marché, avec un rendement compris entre 4% et 4,50%. C'est presque écrit d'avance. Leur fonds est investi à 100% en obligations, sur de l'Investment Grade, des obligations corporate de qualité qui servent entre 4% et 4,50% de rendement. Pour les autres opérateurs, la pression de l'épargne bancaire réglementée restera forte. Au global, je pose l'hypothèse d'une remontée du taux moyen du fonds euros à hauteur de 2,50% en 2023, contre 1,75% en 2022. Mais de mon point de vue, il y a aura une accélération du décrochage entre ceux qui pourront relever leurs taux et ceux qui ne le pourront pas.

Certains assureurs ont d'ores et déjà annoncé des bonus de rémunération sur leur fonds euros. Cette tendance est-elle nouvelle ?

Ce mouvement a déjà été lancé en 2022, puisqu'en épargne grand public, le montant moyen du bonus est passé de 0,28% à 0,41%, il est passé de 0,39% à 0,61% en épargne patrimoniale et de 0,46% à 0,92% en épargne gestion privée. Une forte accélération du phénomène notable, alors que les bonus avaient été relativement stables les trois années précédentes.

C'est donc une bonne nouvelle pour les épargnants ?

Selon moi, c'est une politique de marketing et de communication pour être capable d'afficher des taux supérieurs au seuil des 3% du Livret A. Sauf que l'épargnant, pour toucher le bonus, doit la plupart du temps massivement investir en unités de compte (support où le risque est assumé par l'assuré, contrairement au fonds euros, NDLR). Ce bonus est donc appliqué sur une assiette ridicule.

Je plaide plutôt pour un bonus sur les unités de compte, par exemple en abaissant leurs frais en fonction du pourcentage de détention de ces actifs. Si vous avez 20% d'unités de compte, le taux de vos frais est de 0,80%, si vous avez 40% d'unités de compte, il passe à 0,70%, et enfin à 0,50% si vous avez 60% d'unités de compte. En résumé, plus vous avez d'unités de compte, moins vous avez de frais de gestion. L'épargnant serait beaucoup plus gagnant avec ce type de règle, car avec le bonus sur le fonds euros, le pourcentage d'unités de compte augmente et l'assiette baisse fortement. Et l'épargnant ne se rend pas compte qu'il finance son propre bonus au travers des rétrocessions versées aux distributeurs sur ces unités de compte. C'est bien lui qui finance le bonus, ce n'est pas un cadeau de l'assureur.

*Taux net de frais de gestion mais avant prélèvements sociaux de 17,2% et fiscalité éventuelle.



Good Value for Money